

## BILAN D'ACTIVITE 2014

Conformément à l'article R212-34 du code de l'environnement, la Commission Locale de l'Eau doit établir un rapport annuel sur ses travaux et sur les perspectives de la gestion des eaux dans le périmètre du SAGE. Ce rapport est adopté en séance plénière ou en bureau et est transmis au préfet de chacun des départements intéressés, au préfet coordonnateur de bassin et au comité de bassin concernés.

Le bilan d'activité 2014 vient en complément du Tableau de bord 2014, où de nombreuses informations sont reportées. Vous pouvez télécharger le tableau de bord sur le site du SAGE Midouze (<http://www.sage-midouze.fr>) dans la partie « Documents du SAGE ».

**Pour information, le temps dédié à l'animation du SAGE Midouze est passé d'1 ETP (Equivalent Temps Plein) à 0,7 ETP. L'animatrice du SAGE Midouze intervient en effet également en appui aux animatrices des SAGE Adour amont et Adour aval et sur la cohérence inter-SAGE.**

## SOMMAIRE

POINTS CLES DE 2014 .....	2
LE SAGE MIDOUZE : RAPPELS ET CONTEXTE .....	2
Historique .....	2
Le territoire.....	2
Les enjeux du territoire .....	2
Dates clés.....	3
Etudes réalisées dans le cadre de l'élaboration du SAGE : .....	3
ANIMATION .....	5
Missions générales .....	5
Consultation de la CLE pour avis / information.....	5
REUNIONS - 2014 .....	10
Recomposition de la Commission Locale de l'Eau .....	10
Autres réunions .....	10
2014 : ACTIONS MENEES ET TRAVAIL ENGAGE .....	12
✓ Elaboration du tableau de bord (dispositions J1, J2, J3) .....	12
✓ Avancement programme Ressources (disposition A3P5) .....	12
✓ Suivi qualité des réservoirs de soutien d'étiage (disposition D3P2) .....	13
✓ Etude érosion des sols de l'amont du bassin versant (disposition C1P1) .....	13
✓ Appels à Manifestation d'Intérêt PAEC (dispositions A2, C1, C2, F1, F2 et K2) .....	14
✓ Délimitation des ZHIEP et ZSGE (dispositions G1P1 et G1P2) .....	14
✓ Structuration des syndicats de rivière (disposition E1P1).....	14

## POINTS CLES DE 2014

---

En 2014, l'animation du SAGE a principalement consisté :

- à lancer l'étude sur l'érosion des sols de l'amont du bassin et en assurer le suivi ;
- à travailler sur la faisabilité de la délimitation des Zones Humides d'Intérêt Environnemental Particulier (ZHIEP) et Zones Stratégiques pour la Gestion de l'Eau (ZSGE) et sur l'harmonisation des données « zones humides » existantes sur le bassin ;
- à élaborer un tableau de bord de suivi du SAGE ;
- à avancer sur le programme de renforcement de la ressource ;
- à reconstituer la CLE suite aux élections municipales.

## LE SAGE MIDOUZE : RAPPELS ET CONTEXTE

---

### Historique

La mise en place d'un outil de gestion de la ressource en eau tel que le SAGE sur le bassin versant de la Midouze s'est faite de plus en plus urgente au regard des problèmes rencontrés sur cet affluent de l'Adour, notamment en période estivale où les étiages sévères sont récurrents.

C'est ainsi dès 2002 que l'Institution Adour a décidé de s'inscrire concrètement dans la démarche SAGE en réalisant le dossier argumentaire de consultation des collectivités territoriales du bassin de la Midouze.

Le Préfet a installé la Commission Locale de l'Eau en mars 2005 ; renouvelée en 2011, la CLE a élu comme Président Mr Marc PAYROS, Conseiller Général du Gers délégué à l'Institution Adour.

La CLE a adopté le SAGE à l'unanimité moins deux abstentions le 18 décembre 2012, et la mise en œuvre a débuté avec l'arrêté inter-préfectoral d'approbation en date du 29 janvier 2013.

### Le territoire

Le bassin de la Midouze constitue la partie Nord du bassin de l'Adour, c'est un bassin hydrographique à cheval sur les départements du Gers et des Landes, et donc sur 2 régions (Midi-Pyrénées, Aquitaine), qui concerne de 131 communes.

### Les enjeux du territoire

Au-delà de l'enjeu « ressource » qui est à l'origine du SAGE, l'état des lieux et le diagnostic du SAGE avait mis en exergue d'autres enjeux sur le territoire de la Midouze :

- Préserver et garantir une eau potable de qualité en quantité suffisante pour les besoins actuels et futurs
- Reconquérir la qualité de l'eau à travers l'amélioration des rejets directs, la lutte contre la pollution diffuse et son transfert vers les eaux superficielles et souterraines, ainsi que la lutte contre l'érosion des sols
- Préserver voire restaurer les milieux humides et aquatiques et favoriser une gestion cohérente et mutualisée des cours d'eau sur l'ensemble du bassin
- Restaurer des étiages satisfaisants en diminuant la pression sur la ressource, en gérant au mieux les ressources existantes – notamment la nappe des sables et les ouvrages de réalimentation, et en renforçant la ressource si nécessaire.

## Dates clés

ETAPE	DATE EFFECTIVE
Arrêté de périmètre	11 février 2004
Arrêté de composition de la CLE	21 janvier 2005
Installation de la CLE	9 mars 2005
Validation Etat des Lieux	27 septembre 2007
Validation Diagnostic	22 janvier 2009
Scénarios tendanciel et alternatifs	2009-2010
Rédaction PAGD et Règlement	2011
Révision de la CLE	22 juin 2011
Validation du projet de SAGE	28 février 2012
Validation du rapport environnemental	28 février 2012
Arrêté modificatif de périmètre	11 mai 2012
Consultation	8/03-8/07/2012
Enquête Publique	03/09-04/10/2012
Adoption du SAGE	18 décembre 2012
Arrêté d'approbation	29 janvier 2013

## Etudes réalisées dans le cadre de l'élaboration du SAGE :

- Diagnostic de l'état physique et du fonctionnement hydromorphologique des cours d'eau Midou et Douze (stage 2007) ;
- Inventaire des zones humides du BV de la Midouze (GEREA 2008) ;
- Bilan besoin ressource (CACG 2008) ;
- Actualisation des rejets et des débits de dilution (CACG 2008) (suite à une étude réalisée par la MISE des Landes en 2005 : étude contribuant à la mise en place d'une gestion globale et équilibrée sur le BV Midouze par une détermination hydrobiologique de débits de référence) ;
- Réflexion sur l'évaluation environnementale et les impacts prévisibles du projet de renforcement de la ressource en eau (stage 2009)
- Reconnaissance des potentialités aquifères du mio-plio-quaternaire des Landes de Gascogne et du Médoc en relation avec les SAGE (BRGM 2010). Etude portée par DREAL Aquitaine-AEAG-Région Aquitaine ; étude spécifique sur le BV Midouze en cours (2012-2013)
- Etudes de préfaisabilité des sites de stockages (complément au BBR) (CACG 2008)
- Evaluation environnementale (ECTARE, 2010-2012)
- Relecture juridique et accompagnement (Droit Public Consultants, 2011-2012)



# ANIMATION

---

## Missions générales

D'une manière générale, l'animateur du SAGE de la Midouze dans sa phase de mise en œuvre est chargé de :

- Mettre en œuvre les dispositions du SAGE de façon directe (portage par l'Institution Adour) ou indirecte (travail en partenariat avec les structures en place sur le bassin et maîtres d'ouvrage locaux, suivi des actions engagées répondant aux objectifs du SAGE) ;
- Communiquer et informer sur l'existence et le contenu du SAGE ;
- Analyser et émettre un avis sur les dossiers de déclarations et d'autorisations loi sur l'eau ;
- la préparation (déroulement des séances, briefing amont avec le Président, dossiers examinés...) et l'organisation (réservation salle, envoi convocations, gestion du matériel...) des différentes réunions ;
- tenir le secrétariat technique et administratif du SAGE (réception appels, mails et courriers, réponses, envoi des courriers, reprographie des documents...);
- gérer les demandes et le suivi des différents financements ;
- réaliser les cahiers des charges et la mise en concurrence des bureaux d'études pour les prestations de services, assurer le suivi des études, diffuser les résultats ;
- assister aux réunions pouvant intéresser le SAGE ;
- participer aux échanges entre animateurs SAGE et avec les autres partenaires techniques ;
- veille réglementaire ;
- la communication externe et interne (site Internet, lettre d'information, etc.).

## Consultation de la CLE pour avis / information

### Autorisations loi sur l'eau

L'article R214-10 du code de l'environnement prévoit que les dossiers loi sur l'eau soumis à Autorisation sont envoyés pour avis à la CLE, qui a 45 jours pour répondre. Dans le cadre des autorisations temporaires (article R214-23 du même code), la CLE a 15 jours pour rendre un avis. Ces délais courent à compter de la date de transmission des dossiers.

La CLE de la Midouze a délibéré le 27/06/2013 pour que le bureau puisse émettre un avis sur les dossiers d'autorisation en son nom, compte-tenu du délai de 45 jours à respecter.

Dans la pratique il s'avère qu'il est très compliqué de réunir un bureau (délai minimum de convocation : 8 jours) dans le cadre des autorisations temporaires dont le délai de réponse pour émettre un avis est de 15 jours. Dans le mode de fonctionnement actuel, l'animatrice du SAGE examine ces dossiers d'autorisation temporaire et émet un avis informel, à moins que les dossiers arrivent juste avant la tenue d'un bureau programmé.

**En 2014, 3 avis formels sur des dossiers d'autorisation ont été rendus** (cf. diaporama et délibérations du bureau du 12/03/2014) :

- Avis sur la création du bassin d'irrigation pour le stockage des eaux issues du forage géothermique GMM2 (Mont-de-Marsan / Mazerolles) : avis favorable
- Avis sur le projet de zone d'activité économique du Bas-Armagnac (Lacquy) : avis favorable avec remarques
- Avis sur le dossier d'autorisation saisonnière unique de prélèvements pour l'irrigation (autorisation temporaire) : avis favorable

## Déclarations Lois sur l'eau

L'article R214-37 du code de l'environnement prévoit que les dossiers loi sur l'eau soumis à Déclaration sont envoyés pour information au Président de la CLE. Ces dossiers de déclaration étant transmis uniquement pour information au Président de la CLE, ils sont ainsi transmis en fin de procédure, soit en général à la date d'autorisation de démarrage des travaux, ce qui ne permet pas au Président de la CLE d'alerter les services instructeurs sur l'incomplétude ou l'incohérence d'un dossier au regard de sa compatibilité avec le SAGE.

**L'animation du SAGE Midouze a enregistré 56 déclarations en 2014, dont plus de la moitié concerne des forages d'irrigation (création ou remplacement) dans la partie landaise du bassin.**

## Bilan

L'analyse des déclarations et des dossiers d'autorisations loi sur l'eau représente une charge de travail importante pour l'animation du SAGE (cf. tableau ci-après).

De même qu'en 2013, en 2014 la CLE n'a jamais été informée des documents d'urbanisme en cours d'instruction, ni des instructions de dossiers ICPE (seule la partie concernant la création du réservoir de Mazerolles du dossier ICPE relatif aux forages géothermiques de Mont-de-Marsan a été transmise).

Les documents d'urbanisme (SCOT / PLU / cartes communales) doivent cependant être compatibles avec le PAGD, de même que les Schémas Départementaux des Carrières et les décisions administratives prises dans le domaine de l'eau. **Ce problème de lien entre aménagement du territoire/urbanisme et enjeux de l'eau se fait ressentir au niveau national et a été un point de débat important lors du séminaire national des animateurs de SAGE qui s'est tenu à Paris le 24 septembre 2014.**

2014						
Date*	Type	Dossier	Rubrique	Mandataire	Masse d'eau	Impacts / remarques
09-janv	D	Création forage irrigation à Bourriot Bergonce (P=20m, Q=20m3/h)	1,1,1,0	SCEA Lartigaut - JL CAPES	nappe des sables	
14-janv	D	Création réservoir irrigation à Saint Criq Villeneuve (Pouyblanc)	3.1.2.0, 3.2.3.0, 3.2.4.0	SCEA Janet	ruisseau du penin	8300m3, 5378m², Hbarrage 1,95m, dérivation du trop plein du ruisseau
14-janv	D	Remplacement de forage irrigation (P=23m, Q=40m3/h, 28 192m3/an) à Solferino	1,1,1,0	EARL ORDOKIHANDA		
14-janv	D	Remplacement de forage irrigation (P=20m, Q=40m3/h, 20700m3/an) à Morcenx (les artigues)	1,1,1,0	EARL ORDOKIHANDA		
17-janv	D	Remplacement de forage irrigation (P=28m, Q=12m3/h, 8000m3/an) à Bourriau-Bergonce (Lugatte II)	1,1,1,0	EARL MARC		
04-févr	D	Aménagement et développement du site d'Arjuzanx	1.3.1.0 - 2.1.5.0 - 3.3.1.0	SM gestion des milieux naturels		améliorer les conditions d'accueil du public
06-févr	A	ZAE du Bas-Armagnac à Lacquy	1,1,1,0 - 2,1,1,0 - 2,1,2,0 - 2,1,3,0 - 2,1,5,0 - 2,2,1,0 - 2,3,1,0	CC du Pays de Villeneuve en Armagnac Landais		délibération 2014-02 du 12mars2014
13-févr	D	Création forage irrigation à Uchacq et Parentis lieu dit Badie (P=25m, Q=30m3/h)	1,1,1,0	Didier Maisonnave	mio-plio- quaternaire	
13-févr	D	Remplacement forage irrigation à Uchacq et Parentis lieu dit Bret (P=25m, Q=30m3/h)	1,1,1,0	Didier Maisonnave	mio-plio- quaternaire	
20/02/2014	D	vidange et curage de l'étang du batan à morcenx	2,1,4,0 - 3,2,1,0 - 3,2,4,0	Bellgarde marie-henriette		
21/02/2014	ICPE	Bassin d'irrigation et collecteur des eaux issues du forage géothermique GMM2		Ville de Mont-de-Marsan	Midou - nappe Crétacé	délibération 2014-01 du 12mars2014
28-févr	D	ZAC de Lanne-Soubiran (32)	2.1.5.0	CC du Bas-Armagnac	Izaute	7ha, filtres à sables pour chaque aménageur, bassin de rétention/traitement des eaux pluviales
05/03/2014	D	Protection de berge de la Douze	3,1,4,0 - 3,1,5,0	EARL DU CHENE		enrochement temporaire (site en cours d'étude par le SIA Midour Douze)
07-mars	D	Curage Midou - station pompage de Maribot	3,1,5,0 - 3,2,1,0	CACG		curage de la station d'exhaure de Maribot
11-mars	At	Procédure d'autorisation saisonnière de prélèvement d'eau d'irrigation		IRRIGADOUR	tout le bassin	délibération 2014-03 du 12mars2014
14-mars	D	Enlèvement d'atterrissements sur 3 ponts de la RD3 à Beaumarchés (32)	3,1,2,0 - 3,1,5,0 - 3,2,1,0	CG32	Ruisseaux de Lys, de Barbat et Cabeil	matériaux nobles (cailloux, graviers) remis dans le cours d'eau
14-avr	D	Plan d'épandage des boues de la lagune de Labrit	2,1,3,0 2°	CC Pays d'Albret		
16-avr	D	Création forage de surveillance du niveau de la nappe à Geloux lieu dit Placot (P=2m, Q=30m3/h)	1,1,1,0	commune Geloux, appui CG40	sables des landes	suivi réalisé dans le cadre du programme départemental en faveur des lagunes des landes
23-avr	D	Création forage irrigation à Vert lieu dit Arnauton (P=30m, Q=30m3/h)	1,1,1,0	SCEA Laacrouts	mio-plio- quaternaire	
28-avr	D	Création forage irrigation à Rion des Landes lieu dit Couchoy (P=20m, Q=12m3/h)	1,1,1,0	Vincent DUROU	mio-plio- quaternaire	remplacement d'un ancien ouvrage

A : Autorisation – At : Autorisation temporaire – D : déclaration

Date*	Type	Dossier	Rubrique	Mandataire	Masse d'eau	Impacts / remarques
25-avr	D	création de 4 piézomètres à Pouydesseaux (lieux dit Hurouque, P=5m)	1,1,1,0	SYDEC Tartas	sables fauves (FRFG066)	en vue de la création d'un site d'infiltration
21-mars	D	Lotissement Catuhe à Saint-Perdon	2,1,5,0	Mme LAFFITE Elisabeth	ruisseau du Larriou (affluent ruisseau batanes / Midouze RG)	
02/12/2013	D	Création d'un Carrefour Proximité avec station service à St Justin	2,1,5,0	Carrefour Proximité France	ruisseau du Tay / Douze	plan d'eau de rétention/décantation enherbé
15-mai	D	Réparation station hydrométrique de sorbets amont	3,1,5,0	CACG	Midour	combler la brèche de contournement RG (béton)
08-mai	D	construction d'un immeuble tertiaire et industriel à mont-de-marsan	2,1,5,0	VIVINVEST (Bruges)		imperméabilisation 17171m <sup>2</sup> (infiltration sur site)
20/05/2014	D	Réparation seuil station hydrométrique de Manciet	3,1,2,0 - 3,1,5,0	CACG	Douze	prolongement du rideau de clapanches, confortement de l'ancrage du seuil existant, rive gauche, par pose d'enrochements
26/06/2014	D	Remplacement forage irrigation à Canenx et Reaut lieu dit Bise (P=30m, Q = 30m <sup>3</sup> /h)	1,1,1,0	SCEA Bisagro	mio-plio-quaternaire	
09/07/2014	D	poste de sectionnement Arthez d'armagnac	1,3,1,0 - 2,2,3,0	TIGF		excavation de sols : rabattement de la nappe le temps des travaux, rejet vers le milieu, traitement des sols pollués
10/07/2014	D	Remplacement forage irrigation à Créon d'Ac lieu dit Pelon (P=17m, Q = 27m <sup>3</sup> /h)	1,1,1,0	Benvenuto Gilles		
11/07/2014	D	Remplacement forage irrigation à Retjons lieu dit Bessaouet (P=18m, Q = 30m <sup>3</sup> /h)	1,1,1,0	Philippe Laborde, roquefort	mio-plio-quaternaire	
16/07/2014	D	Création forage irrigation à Beylongue lieu dit Pericheou (P=50m, Q=30m <sup>3</sup> /h)	1,1,1,0	EARL Bouheyre	miocène	
29/07/2014	D	Curage de 50mL sur un affluent du ruisseau de Grit à Loudebat	3,1,5,0 - 3,2,1,0	GAEC du Château	affluent du ruisseau du Grit (Midour via Rau de St Aubin)	
04/08/2014	D	Création de la station de prétraitement des effluents de l'usine Pierre Fabre Médicament Production à Aignan	2,1,1,0	PFMP Aignan	Riberette	boues activées aération prolongée faible charge : réduire les effluents rejetés au réseau communal à moins de 200 EqH (jusqu'à 1400EqH ajd)
08/08/2014	D	Réfection d'un pont busé + suppression d'un pont busé à Meilhan (lieu dit "Les Thoumilots - Nord")	3,1,2,0 - 3,1,5,0	M. Pierre CABANNES	Ruisseau du Grauché	
08/08/2014	D	Remplacement d'un pont écroulé sur le Bès d'Arengosse	3,1,2,0 - 3,1,5,0	ASA DFCI Arengosse-Arjuzanx	Bès d'Arengosse	
21/08/2014	D	Création d'un forage lieu dit Nabias à Arue (P=2m), surveillance piézométrique (programme CG40 pour la préservation des lagunes)	1,1,1,0	Commune Arue	Nappe Plio-Quat	
04/09/2014	D	Remplacement forage irrigation à Saint-Yaguen lieu dit Baque (P=25m, Q=40m <sup>3</sup> /h)	1,1,1,0	EARL d'Ardilla		
04/09/2014	D	Remplacement forage irrigation à Retjons lieu dit Baure (P=28m, Q=40m <sup>3</sup> /h)	1,1,1,0	DAUBA Jean-Marc		
24/09/2014	At	Procédure d'autorisation saisonnière de prélèvement d'eau d'irrigation	1,1,2,0 - 1.2.1.0 - 1,2,2,0 - 1.3.1.0	IRRIGADOUR	BV Midouze 32	remplissage hivernal retenues collinaires

Date*	Type	Dossier	Rubrique	Mandataire	Masse d'eau	Impacts / remarques
25/09/2014	At	Procédure d'autorisation saisonnière de prélèvement d'eau d'irrigation	1,1,2,0 - 1.2.1.0 - 1,2,2,0 - 1.3.1.0	IRRIGADOUR	BV Midouze 40	remplissage hivernal retenues collinaires
27/09/2014	D	Création forage irrigation à Losse lieu dit Baranguet (P=30m, Q=20m3/h)	1,1,1,0	SCEA Domaine de Baranguet	Miocène	
29/09/2014	D	remplacement de sorties de drain et d'un passage busé à Bouzon-Gellenave et Fusterouau	3,1,2,0 - 3,1,5,0	EARL D'ESPARSAC	Midour et Riberette	
06/10/2014	D	Remplacement forage irrigation à Arue lieu dit Nauton (P=25m, Q=25m3/h)	1,1,1,0	EARL DE LESTRADE	Nappe Plio-Quat	
14/10/2014	D	Remplacement 3 forages irrigation à Rion des Landes lieu dit Harguillet (P=15m, Q=25m3/h)	1,1,1,0	FORELITE SA	Nappe Plio-Quat	
20/10/2014	D	Curage ruisseau Arpena et mise à niveau de merlon par arasement depuis le Midour	3,1,5,0 - 3,2,1,0	GAEC MOGNI (Sion)	Arpena et Midour	
23/10/2014	D	Vidange de l'étang de Cazalis à Sainte Foy	3,2,4,0	Ferdinand ROUMAT	ruisseau de cazalis	prescriptions particulières, débit réservé 5l/s
28/10/2014	D	Création forage irrigation à Retjons lieu dit Les Parcs (P=20m, Q=30m3/h)	1,1,1,0	EARL L'ENJEU	Nappe Plio-Quat	
30/10/2014	D	Reconstruction du pont du ruisseau de Mineur à Rion des Landes	3,1,1,0 - 3,1,2,0 - 3,1,5,0	CG40		pas de dossier reçu avec le récépissé
31/10/2014	D	Création d'un forage (arrosage stade + DFCl) à Lencouacq lieu dit Castaing (P=23m, Q=15m3/h)	1,1,1,0	Commune Lencouacq	Miocène	
19/11/2014	D	Remplacement 2 forages irrigation à Bourriot-Bergonce lieu dit Frêche (P=18m, Q=2*8m3/h)	1,1,1,0	EARL PELLEBUSOC		
24/11/2014	D	Création forage irrigation à Saint-Gor lieu dit Borne de Goutere (P=60m, Q=25m3/h)	1,1,1,0	CUMA D'AYGUELONGUE	Miocène	
24/11/2014	D	Remplacement forage irrigation à Estigarde lieu dit Aviation Sud (P=20m, Q=15m3/h)	1,1,1,0	GAEC DU SABLE NOIR	Nappe Plio-Quat	
24/11/2014	D	Création de 3 piézomètres à Cere (P=10m), lagune de Paulin	1,1,1,0	BRGM Aquitaine	Nappe Plio-Quat	
24/11/2014	D	Création de 3 piézomètres à Labrit lieu dit Jeanticot (P=2m), ancienne usine SDGY Bois	1,1,1,0	SOLER ENVIRONNEMENT	Nappe Plio-Quat	surveillance site et sols pollués
24/11/2014	D	Création forage irrigation à Saint-Yaguen lieu dit Saliou (P=38m, Q=30m3/h)	1,1,1,0	GAEC DE LABADUC	Miocène	
25/11/2014	D	Remplacement forage irrigation à Cachen lieu dit Guiratboy (P=96m, Q=130m3/h)	1,1,1,0	EARL Richard	Nappe ? Calcaires coquillers	
26/11/2014	D	Remplacement 4 forages irrigation à Rion des Landes lieu dit Loriou, Lelanne et Busquet (P=30m, Q=???m3/h)	1,1,1,0	EARL DU SERPOLET	Nappe Plio-Quat	débit non indiqué
01/12/2014	D	Création forage irrigation à Arue lieu dit Cudepaille (P=40m, Q=42m3/h)	1,1,1,0	CHEVALIER Louis	Miocène	
01/12/2014	D	Création forage irrigation à Tartas lieu dit Lasgraves (P=35m, Q=25m3/h)	1,1,1,0	DEHEZ Jean-Claude	Miocène helvétique	
01/12/2014	D	Remplacement forage irrigation à Lesgor lieu dit Barbasse (P=15m, Q=10m3/h)	1,1,1,0	PUYO Jean-Marie	Nappe Plio-Quat	
02/12/2014	D	Création forage irrigation à Rion des Landes lieu dit Caplane (P=15m, Q=10m3/h)	1,1,1,0	MAURIN Jean-Marc	Nappe Plio-Quat	

## REUNIONS - 2014

---

La CLE ne s'est pas réunie en 2014. En effet, suite aux élections municipales de mars, la CLE devait être recomposée. Le bureau de la CLE s'est réuni une fois avant les élections, le 12 mars 2014 ; il devra être recomposé, 2 de ses membres ne faisant plus partie de la CLE.

### Recomposition de la Commission Locale de l'Eau

Conformément à l'article R. 212-31 du Code de l'environnement, un représentant de la commission locale de l'eau cesse d'en être membre s'il perd les fonctions en considération desquelles il a été désigné. Il convenait donc d'apporter les modifications nécessaires au sein du collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux de la CLE.

Afin de respecter les proportions réglementaires des différents collèges (article R212-30 du code de l'environnement), deux sièges étaient à pourvoir au sein du collège 1 suite à :

- la fusion des communautés de communes de Roquefort et du Gabardan, devenues la communauté de communes des Landes d'Armagnac,
- la dissolution des syndicats de rivière des berges de la Midouze et du Bez, restructurés au sein d'un syndicat unique, le syndicat mixte du bassin versant de la Midouze (cf. « structuration des syndicats de rivière »)
- l'ajout obligatoire de l'organisme unique de gestion collective des prélèvements d'eau pour l'irrigation (syndicat mixte Irrigadour) au collège 2 (art. R212-30 du code de l'environnement),

Ainsi le nouveau syndicat de rivière de la Douze et du Midou et le syndicat de développement des Landes de Gascogne en charge de l'élaboration du SCOT du même nom ont intégré la Commission Locale de l'Eau.

Le nouvel arrêté de composition de la CLE a été pris le 10 décembre 2014.

### Autres réunions

Le tableau suivant indique les réunions auxquelles l'animatrice du SAGE a participé spécifiquement pour le SAGE Midouze.

Nota : apparaissent en gras les réunions initiées par le SAGE Midouze

Date	Objet	Lieu
14/01/2014	Groupe technique « Pole zones humides du Gers »	Auch
<b>04/02/2014</b>	<b>Réunion de pré-cadrage SCE Etude érosion</b>	<b>Eauze</b>
04/02/2014	COFIL Natura 2000 Etangs de l'Armagnac	Eauze
<b>25/02/2014</b>	<b>Comité technique n°39</b>	<b>Mont-de-Marsan</b>
5/03/2014	COFIL PAT de la fontaine sainte d'Estang	Estang
<b>12/03/2014</b>	<b>Bureau de la CLE</b>	<b>Mont-de-Marsan</b>
17/03/2014	Commission Planification Agence de l'Eau Adour-Garonne	Toulouse
<b>20/03/2014</b>	<b>Journée de lancement de l'étude Erosion des sols (terrain + COFIL 1)</b>	<b>Gers / Nogaro</b>
<b>26/03/2014</b>	<b>Réunion de travail sur le tableau de bord avec l'Observatoire de l'Eau</b>	<b>Mont de Marsan</b>
15/04/2014	Intervention sur le SAGE pour la formation technicien rivière de Vic	Ju-Belloc
<b>19/04/2014</b>	<b>Etude Erosion des sols (réunion de travail + COFIL 2)</b>	<b>Nogaro</b>
20/05/2014	Commission Territoriale Nappes Profondes	Mont-de-Marsan
<b>21/05/2014</b>	<b>Sortie terrain Fédé de pêche / SIVU Berges de la Midouze</b>	<b>Midouze aval</b>
<b>11/06/2014</b>	<b>Terrain Etude Erosion des sols + réunion de travail méthodologie</b>	<b>Amont bassin</b>
<b>26/06/2014</b>	<b>Groupe de travail Zones Humides</b>	<b>Mont de Marsan</b>
1/07/2014	Journée technique réseau départemental rivières 40	Tartas
16/07/2014	Réunion de cadrage avec EVEN (chargé du SCOT Landes d'Armagnac)	Mont-de-Marsan
<b>7/08/2014</b>	<b>Réunion de travail avec l'ADASEA32 sur le projet de PAEC sur l'amont du bassin</b>	<b>Nogaro</b>
<b>18/09/2014</b>	<b>Réunion de coordination inter-SAGE (Midouze / Adour amont / Adour aval)</b>	<b>Mont de Marsan</b>
24/09/2014	Séminaire national des animateurs de SAGE	Paris
25/09/2014	Réunion de présentation de l'étude prospective « Garonne 2050 »	AEAG Pau
<b>25/09/2014</b>	<b>Réunion de travail sur le tableau de bord avec l'Observatoire de l'Eau</b>	<b>Pau</b>
10/10/2014	Séminaire « GEMAPI »	Agen
<b>16/10/2014</b>	<b>Réunion de travail avec Midouze Nature sur le projet de PAEC sur l'aval du bassin</b>	<b>Mont-de-Marsan</b>
7/11/2014	Réunion de travail avec la Chambre d'Agriculture des Landes et Midouze Nature pour un projet de PAEC « Midouze » décliné en 4 sous-PAEC	Mont-de-Marsan
<b>14/11/2014</b>	<b>Réunion technique avec les prestataires de l'étude Erosion (SCE + BRGM + J.F Ouvry expert AREAS en appui)</b>	<b>Mont-de-Marsan</b>
20/11/2014	Bureau de la Commission Territoriale Adour	Pau
28/11/2014	Séminaire « Eau et changements climatiques »	Pau (en visio)
8/12/2014	Réunion de lancement de l'étude stratégique menée par le syndicat mixte du bassin versant de la Midouze	Tartas
9/12/2014	Réunion des animateurs de SAGE Aquitains	Belin-Beliet, PNRLG
12/12/2014	Réunion de présentation des résultats de l'étude sur le goutte à goutte enterré menée par la ChAgri40 sur le secteur déficitaire du Midou-Ludon	Villeneuve de Marsan
18/12/2014	Réunion sur la mise en place de la compétence GEMAPI	Mont-de-Marsan

## 2014 : ACTIONS MENEES ET TRAVAIL ENGAGE

---

### ✓ **Elaboration du tableau de bord (dispositions J1, J2, J3)**

Le suivi des actions d'un SAGE à travers la création d'un tableau de bord doit permettre à la Commission Locale de l'Eau de suivre et d'évaluer la mise en œuvre du SAGE sur le bassin versant.

Le tableau de bord 2014 est un document relativement complet qui permet également d'actualiser l'état des lieux du SAGE qui datait de 2008. Cette version « complète » du tableau de bord sera mise à jour tous les 5 ans, soit à mi-parcours du SAGE (2018).

Pour les années intermédiaires, une version synthétique de tableau de bord sera réalisée avec les indicateurs majeurs permettant de mesurer les avancées sur le bassin.

### ✓ **Avancement programme Ressources (disposition A3P5)**

La sous-disposition A3P5 du PAGD prévoit de créer des réserves en eau supplémentaires pour combler le déficit estimé à près de 11Mm<sup>3</sup>. L'Institution Adour est maître d'ouvrage de ces opérations.

#### → **Réservoir de Tailluret (+2,8Mm3)**

L'Institution Adour a acquis 131,01 ha en vue de compensation foncière et environnementale, dont environ 14 ha dans l'emprise du futur réservoir.

La consultation pour le marché de maîtrise d'œuvre a été lancée en décembre 2014. Les études devraient débuter en mars 2015 (études d'avant-projet et constitution du dossier d'enquête publique).

Le volume total du futur réservoir sera de 3,8 Mm<sup>3</sup> (+2,8 Mm<sup>3</sup> par rapport au réservoir existant), avec une rehausse de la digue actuelle ou la construction d'une nouvelle digue, à définir avec les études géotechniques.

#### → **Réservoir de Mondebat (+3,5Mm3)**

A ce jour, l'Institution Adour a acquis 129,57 ha en vue de compensation foncière et environnementale, dont environ 6 ha dans l'emprise du futur réservoir.

Etudes préliminaires :

- Etudes techniques en cours : hydrologie, sondages géotechniques, topographie.
- Etat des lieux environnemental initial terminé (réalisé dans le cadre du projet de réservoir à 3,5 Mm<sup>3</sup>).

Il ressort de ces études que de par les contraintes techniques (ennoisement d'une partie de la digue), il sera nécessaire d'effacer la digue actuelle du réservoir de Maribot.

Les études ont également fait ressortir la possibilité géotechnique d'un projet avec un volume de retenue de 7,1 Mm<sup>3</sup>, qui permettrait de faire une gestion inter-annuelle du volume d'eau stocké et ainsi de garantir un volume mobilisable annuel à 4,5 Mm<sup>3</sup>.

## → Etude du remplissage complémentaire du réservoir de Maribot et du futur réservoir de Mondebat via pompage dans l'Arros

La faisabilité technique, foncière et financière a été étudiée en 2013 (bureau d'étude Artelia), et complétée en 2014 par un état des lieux environnemental du projet (faisabilité environnementale, bureau d'études Biotope). Le rapport définitif, intégrant ce dernier point, devrait être rendu en janvier 2015.

Ce pompage complémentaire dans l'Arros permettrait de sécuriser le volume de remplissage qui n'est pas garanti par les apports naturels en cas d'hiver sec.

### ✓ Suivi qualité des réservoirs de soutien d'étiage (disposition D3P2)

L'Institution Adour n'a pas réalisé de suivi des eaux restituées par les réservoirs situés sur le territoire du SAGE Midouze en 2014, mais un suivi a été programmé en 2015 :

- Suivi de la qualité des eaux restituées par les réservoirs de Lapeyrie et Arthez d'Armagnac
- Réalisation d'une diagnose rapide<sup>1</sup> sur le réservoir de Saint-Jean

La diagnose rapide des réservoirs de Charros et Tailluret, débutée en 2013, a été achevée. De même, l'analyse des sédiments de ces deux réservoirs a été réalisée à la fin de la campagne de réalimentation 2014. Les résultats seront disponibles à la fin du mois de janvier 2015.

### ✓ Etude érosion des sols de l'amont du bassin versant (disposition C1P1)

Cette étude, identifiée dans le PAGD comme prioritaire (sous-disposition C1P1), a pour objet d'identifier les zones dans lesquelles l'érosion diffuse est de nature à compromettre la réalisation des objectifs de bon état des eaux et/ou les infrastructures existantes, et d'y mettre en place des programmes d'actions ciblés et efficaces. Elle sera menée sur les zones du bassin présentant un aléa érosif fort à très fort, soit la partie amont du bassin versant (coteaux). L'Institution Adour en est maître d'ouvrage.

L'étude a été confiée au bureau d'étude SCE en sous-traitance avec le BRGM. Elle a démarré le 20 mars 2014, date du premier Comité de Pilotage.

Pour mémoire, nous avons attendu pour démarrer l'étude afin de pouvoir disposer des données gersoises du programme IGCS (Inventaire, Gestion et Conservation des Sols, qui devaient être disponibles au 1<sup>er</sup> trimestre. Il s'avère que ces données ne sont toujours pas labellisées et que l'ENSAT Toulouse, qui gère ce programme, n'a pas souhaité nous les communiquer.

L'étude a ainsi démarré par la phase 2 (les enjeux) comme prévu, puis la méthode a dû être adaptée pour pouvoir entamer la partie relative à la modélisation de l'aléa érosif (interprétation des cartes géologiques, corrélation avec la pédologie, sorties terrain le 20/03, 19/04 et 11/06).

Un deuxième comité de pilotage s'est réuni le 19/04/2014 afin d'identifier et de hiérarchiser les enjeux du territoire.

La mission a été interrompue pendant l'été – toujours dans l'attente des données IGCS 32 – puis a été relancée début octobre sur la base de la nouvelle méthodologie de travail.

Des réunions techniques ont eu lieu le 29/04 et le 19/06 pour partager la méthode, ainsi que le 14/11 avec le bureau d'étude SCE, le BGRM, l'animation du SAGE et l'expert M. JF Ouvry afin d'échanger sur les premiers résultats de la modélisation de l'aléa et recalculer au mieux le modèle utilisé (STREAM) et les paramètres d'entrée.

Les 1ers résultats devraient être présentés au Comité de Pilotage au premier trimestre 2015.

<sup>1</sup> La diagnose rapide est une méthode permettant de caractériser l'état écologique d'un plan d'eau ; elle repose sur plusieurs types d'indices et notamment :

- Les indices corrélés à la qualité physico-chimique de l'eau ;
- Les indices relevant de la qualité sédimentaire ;
- L'IBP ou indice Phytoplanctonique.

✓ **Appels à Manifestation d'Intérêt PAEC (dispositions A2, C1, C2, F1, F2 et K2)**

Un travail partenarial a été engagé en 2014 avec la Chambre d'Agriculture des Landes, Midouze Nature et l'ADASEA32 afin de répondre à l'Appel à Manifestation d'Intérêt lancé par les régions Aquitaine et Midi-Pyrénées en vue de mettre en place des Projets Agro-Environnementaux sur le bassin de la Midouze. Ces PAE permettraient de rendre les surfaces hors Natura 2000 éligibles au financement de Mesures Agro-Environnementales dont bon nombre répondent à des enjeux directs du SAGE (qualité de l'eau, érosion des sols, ressource, milieux...).

✓ **Délimitation des ZHIEP et ZSGE (dispositions G1P1 et G1P2)**

L'institution Adour a accueilli pendant 6 mois une stagiaire qui a travaillé sur la problématique des zones humides en lien avec l'Observatoire de l'Eau du Bassin de l'Adour. Le groupe de travail « zones humides » a été réuni à mi-stage, le 26 juin, pour travailler sur l'harmonisation des données récupérées et la validation des premières hypothèses de travail. Le stage faisait l'objet des deux points suivants :

1. Centraliser et synthétiser les connaissances et cartographies sur les ZH (disposition G1P1)

Des données sur les zones humides ont été récupérées auprès de différents partenaires (CG40 et 32, ADASEA32, Midouze Nature, etc.). Leur harmonisation à l'échelle du bassin versant est en cours par l'Observatoire de l'Eau du Bassin de l'Adour.

2. Identifier les ZHIEP et ZSGE

La mise en place des Zones Humides d'Intérêt Environnemental Particulier et des Zones Stratégiques pour la Gestion de l'Eau telles que définies par la réglementation (articles L211-1 à L211-3 du code de l'environnement) semble très complexe ; la stagiaire a réalisé une expertise sur la faisabilité de leur délimitation et de leur mise en place (recherche de démarches ayant abouties au niveau national, difficultés rencontrées...), de la pérennisation par la mise en place d'un programme d'actions, etc.

Il est ressorti de ce travail qu'aucune démarche de délimitation des ZHIEP ou ZSGE n'a abouti sur le territoire national, notamment en raison de la complexité de la mise en œuvre. Il est cependant possible de délimiter des Zones Humides Prioritaires ; une des méthodes utilisée fréquemment pour cela consiste à croiser la fonctionnalité des zones humides (rétention, épuration, biodiversité...) avec les enjeux du bassin versant. Au vu des compétences requises pour une telle analyse, ce travail pourrait être confié à un prestataire.

*Le rapport de stage complet est disponible sur le site Internet du SAGE Midouze dans la partie « Documents du SAGE » ; il s'agit d'un rapport de stage et non d'un rapport d'étude officiel ayant fait l'objet d'une validation.*

✓ **Structuration des syndicats de rivière (disposition E1P1)**

L'année 2014 a été marquée par une restructuration des syndicats de rivières sur la partie landaise du bassin versant, qui est désormais entièrement couverte par deux syndicats :

- Le syndicat mixte du bassin versant de la Midouze, présidé par M. Vincent LESPERON, qui couvre la Midouze et ses affluents, de Mont-de-Marsan à la confluence avec l'Adour à Audon. Technicien rivière : David MARHEIN
- Le syndicat du Midou et de la Douze, présidé par M. Thierry SOCODIABEHÈRE, qui couvre les bassins versants landais du Midou et de la Douze, affluents compris. Technicien rivière : recrutement en cours

→ cf. Tableau de bord, dispositions E et F




## BUREAU DE LA CLE MIDOUZE

*Mercredi 12 mars 2014 à 9h30*

---

Déroulement de la séance

- . Bilan d'activité 2013 et perspectives 2014
- . Avis sur la création du bassin d'irrigation pour le stockage des eaux issues du forage géothermique GMM2 (Mont-de-Marsan / Mazerolles)
- . Avis sur le projet de zone d'activité économique du Bas-Armagnac (Lacquy)
- . Avis sur le dossier d'autorisation unique de prélèvements pour l'irrigation

---

Institution Adour / VM – le 12/06/2013

1  
[www.sage-midouze.fr](http://www.sage-midouze.fr)

## Bilan d'activité 2013

### Mise en œuvre – Année 1

**Points clés à retenir**

- Réunions de présentation du SAGE avec les DDT(M) – ARS – DREAL
- Pas de suites aux contacts pris avec les collectivités
- Passation du marché relatif à l'étude sur l'érosion des sols de l'amont du bassin (AOO)
- 4 dossiers d'Autorisation, 3 dossiers d'Autorisation temporaire, 16 dossiers Déclaration
- Restructuration des syndicats de rivière landais

---



2

Institution Adour - SAGE Midouze - Conseil Général des Landes - 40025 Mont-de-Marsan Cedex - Tél.: 05 58 46 18 70 - Fax : 05 58 75 03 46  
Mail : veronique.michel@institution-adour.fr - [www.sage-midouze.fr](http://www.sage-midouze.fr)

## Mise en œuvre du SAGE

### Perspectives 2014

#### Reconduite programme 2013

Tableau de bord, communications / sensibilisations sur le SAGE

#### Ajustement des procédures de consultation de la CLE

#### Modification de la CLE suite aux municipales

+ Fusion de 2 communautés de communes, restructuration des syndicats de rivière landais, intégration Irrigadour

#### Etude érosion des sols

#### Stage sur les zones humides



Institution Adour - SAGE Midouze - Conseil Général des Landes - 40025 Mont-de-Marsan Cedex - Tél.: 05 58 46 18 70 - Fax : 05 58 75 03 46  
Mail : veronique.michel@institution-adour.fr - www.sage-midouze.fr

3

## Avis de la CLE

### Création d'un réservoir d'irrigation à Mazerolles (40)

#### Contexte

**Remise en service du forage géothermique GMM-2 de la ville de Mont-de-Marsan, non exploité depuis 2006 pour chauffage de la caserne du Maridor, nécessité de trouver une utilisation des eaux**

#### Le projet : réservoir bâché (géomembrane) de 300 000 m<sup>3</sup>, lieu dit Menjons

- Stockage des eaux du forage géothermique GMM-2 de la ville de Mont-de-Marsan
- Valorisation par réutilisation pour l'irrigation (en substitution de prélèvements directs dans le Midou)
- Conduite de 3,7km entre le forage et le bassin, traversée du Midou par fonçage



Institution Adour - SAGE Midouze - Conseil Général des Landes - 40025 Mont-de-Marsan Cedex - Tél.: 05 58 46 18 70 - Fax : 05 58 75 03 46  
Mail : veronique.michel@institution-adour.fr - www.sage-midouze.fr

4

### Principales caractéristiques géométriques :

- Volume utile : 300 000 m<sup>3</sup>,
- Surface prévisionnelle : 7 ha,
- Profondeur du bassin : 10,2 m,
- Largeur en crête de digues : 5 m,

### Les surfaces du bassin sont les suivantes :

- Surface totale (ligne interne de crête des digues) = 46 050 m<sup>2</sup>
- Surface au miroir d'eau (niveau d'eau bassin plein) = 44 000 m<sup>2</sup>
- Surface d'emprise (ligne de base externe des digues) = 67 500 m<sup>2</sup>.

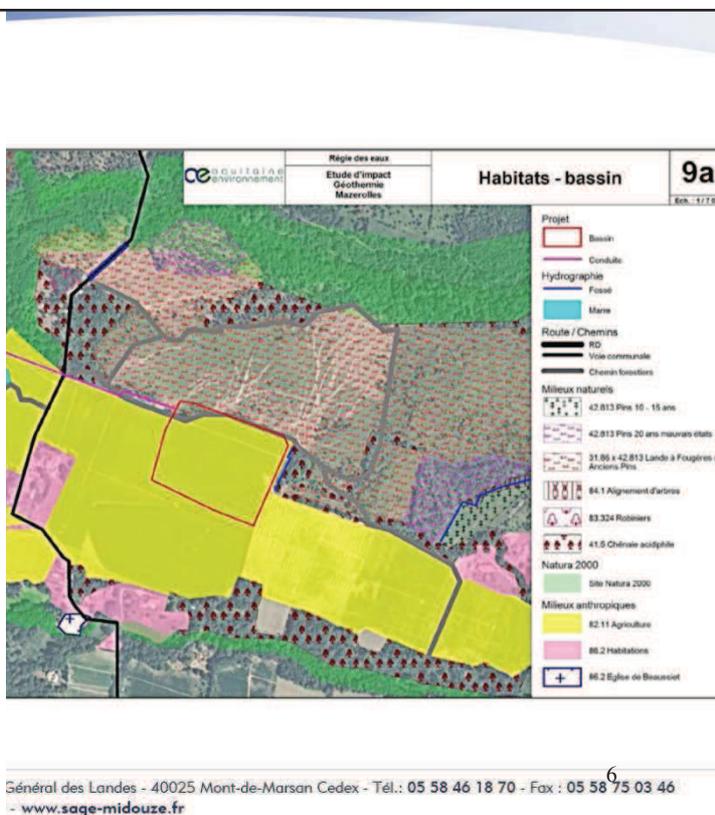
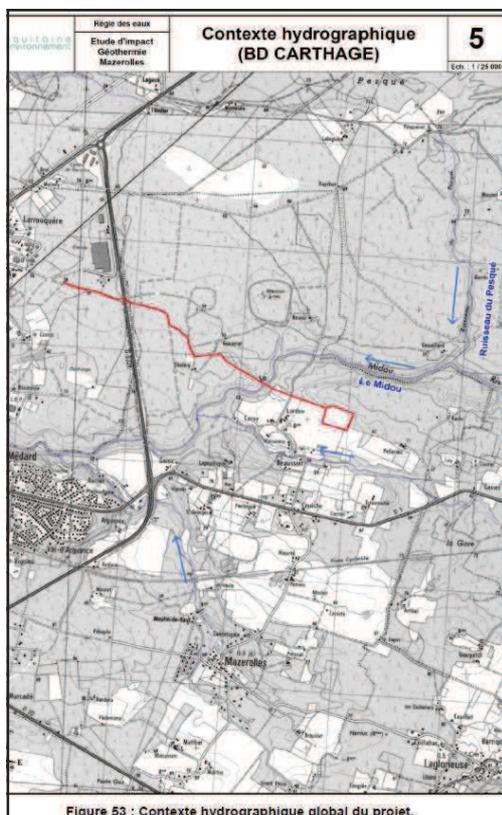
### L'étanchéité du bassin sera réalisée par la mise en place de :

- Géotextile de protection (400 g/m<sup>2</sup>),
- Géomembrane en PP (Polypropylène) de 1,5 mm ou en EPDM 1.14 mm,
- Lés de géotextile de dégazage,
- Events de dégazage.



Institution Adour - SAGE Midouze - Conseil Général des Landes - 40025 Mont-de-Marsan Cedex - Tél.: 05 58 46 18 70 - Fax : 05 58 75 03 46  
Mail : veronique.michel@institution-adour.fr - www.sage-midouze.fr

5



6

## **Avis de la CLE**

### **Création d'un réservoir d'irrigation à Mazerolles (40)**

#### **QUANTITE : impact positif**

- **Substitution de 300 000 m3 de prélèvements directs dans le Midou** (143ha / 3 exploitations)
- Remplissage complémentaire si besoin par pompage dans le Midou HORS ETIAGE
- Infiltration sur site des eaux de ruissellement
- Conforme à la règle 2 (implantation hors cours d'eau, hors bassin versant d'un cours d'eau en très bon état écologique, hors zone de grande densité de plans d'eau)

#### **IMPERMÉABILISATION DES SOLS : impact faible compensé, infiltration in situ**

- **7 ha imperméabilisés** (bassin),
- Récupération des eaux pluviales de ces 7 ha dans le réservoir
- Fossés d'infiltration pour le reste du site → **infiltration des eaux de pluie sur site**



Institution Adour - SAGE Midouze - Conseil Général des Landes - 40025 Mont-de-Marsan Cedex - Tél.: 05 58 46 18 70 - Fax : 05 58 75 03 46  
Mail : veronique.michel@institution-adour.fr - www.sage-midouze.fr

7

## **Avis de la CLE**

### **Création d'un réservoir d'irrigation à Mazerolles (40)**

#### **QUALITE DES EAUX : pas d'effet notable**

Impact exceptionnel en cas de vidange d'urgence : limité et ne déclassant pas la qualité du Midou

#### **MILIEUX : pas d'effet notable**

Impact limité à la tranchée de 2m pour le collecteur pendant la phase travaux

Pas de milieux remarquables ou de zones humides impactés

Chênaie et mare évitées

Travaux réalisés en dehors des périodes de nidification et de reproduction des espèces patrimoniales vivant à proximité du site (lézard ocellé, crapaud calamite, salamandre...)

#### **RIVIERES : pas d'effet notable**

Franchissement du Midou (collecteur) par forage dirigé sous le cours d'eau : pas d'impact sur les berges ni sur les lits mineurs et majeurs



Institution Adour - SAGE Midouze - Conseil Général des Landes - 40025 Mont-de-Marsan Cedex - Tél.: 05 58 46 18 70 - Fax : 05 58 75 03 46  
Mail : veronique.michel@institution-adour.fr - www.sage-midouze.fr

8

## **Avis de la CLE**

### ***Création d'un réservoir d'irrigation à Mazerolles (40)***

#### **PROPOSITION D'AVIS :**

- Projet compatible avec les dispositions du PAGD
- Projet conforme avec le règlement

#### **AVIS FAVORABLE**

Remarque :

le DOE à Campagne a été abaissé de 7m<sup>3</sup>/s à 5,6m<sup>3</sup>/s dans le SDAGE 2010-2015 (p50)

## **Avis de la CLE**

### ***Création de la Zone d'Activités Economique du Bas-Armagnac (Lacqy, 40)***

#### **Le projet**

Projet porté par la ComCom du Pays de Villeneuve en Armagnac Landais

Accueil d'activités économiques industrielles légères, artisanales, commerciales et de services

20 ha en 2 zones (Est et Ouest de la RD934), bassin versant du Midou

Construction d'une station d'épuration pour les eaux de la zone d'activités collectées (lit planté de roseaux + bassin d'infiltration)

## **Avis de la CLE**

### **Création de la Zone d'Activités Economique du Bas-Armagnac (Lacquy, 40)**

#### **IMPERMEABILISATION**

- Coeff. d'imperméabilisation max sur la zone : 0,6
- Prise en compte du ruissellement pour une pluie trentennale
- Récupération et traitement des eaux pluviales dans des noues (décantation) et regards (désuilage)
- Vanne murale pour fermer les noues en cas de pollution accidentelle
- Infiltration des eaux traitées via un bassin pour la zone Ouest
- Rejet dans un fossé communal pour la zone Est

## **Avis de la CLE**

### **Création de la Zone d'Activités Economique du Bas-Armagnac (Lacquy, 40)**

#### **QUALITE EAUX SUP. / EAUX SOUT. : effet limité**

- Station d'épuration de 455 Equivalents Habitants : 2 filtres plantés de roseaux (écoulement vertical) : filtre primaire (546m<sup>2</sup>) et filtre secondaire (364m<sup>2</sup>), Vol. à traiter : 82 m<sup>3</sup>/j
- Les débits d'étiage des cours d'eau à proximité ne permettent pas le rejet direct → infiltration sur site dans la nappe (masse d'eau des sables fauves, mauvais état chimique)
- 2 bassins d'infiltration avec alimentation en alternance par bâchée
- Pas de risque de contamination pour les captages AEP protégés par des argiles
- 2 piézomètres (amont / aval) pour suivi qualitatif et quantitatif
- Curage des boues tous les 15 ans avec traitement en filière adéquate

## Avis de la CLE

### Création de la Zone d'Activités Economique du Bas-Armagnac (Lacqy, 40)

#### QUANTITE : effet limité

- Infiltration → hausse locale du niveau de la nappe (dôme piézométrique) de l'ordre du mètre au centre, s'atténuant rapidement (hausse de 4cm à 15/20m du bassin)
- Pas de risque de débordement

#### MILIEUX / ESPECES : pas d'effets notables

- Pas de zone humide (maïs et forêt)



## Avis de la CLE

### Création de la Zone d'Activités Economique du Bas-Armagnac (Lacqy, 40)

#### PROPOSITION AVIS CLE : AVIS FAVORABLE

- Compatible avec le PAGD,
- A priori conforme avec le règlement,

#### Remarques

La Commission Locale de l'Eau souligne l'importance :

- de traiter de l'imperméabilisation à la parcelle
- de la mise en œuvre prévue de deux piézomètres (amont/aval) pour le suivi qualitatif et quantitatif de l'impact de la station d'épuration, avec réalisation de mesures de l'état initial avant démarrage des travaux
- du maintien ou la plantation de zones végétalisées à l'aval des bassins d'infiltration afin de limiter les effets quantitatifs sur la nappe

**La CLE rappelle également au pétitionnaire et au service instructeur que la station d'épuration du projet devra être CONFORME avec la règle 1 du SAGE Midouze.**



## **Avis de la CLE**

### ***Autorisation saisonnière de prélèvement pour la campagne d'irrigation 2014***

#### **Contexte**

Dossier porté par l'organisme unique IRRIGADOUR à [l'échelle de la Zone de Répartition des Eaux du bassin de l'Adour](#)

Période du 1<sup>er</sup> mai au 31 octobre 2014

#### **Contexte réglementaire**

Présentation par la DDTM 40

#### **Présentation de la notice d'incidence**

- Dossier consultable
- Extraction « Midouze » par Unité de Gestion ([ex : UG149 Douze aval](#))
- Analyse de la compatibilité avec le SAGE

## **Avis de la CLE**

### ***Autorisation saisonnière de prélèvement pour la campagne d'irrigation 2014***

#### **COMPATIBLE AVEC LE PAGD**

- Amélioration de la connaissance et meilleure gestion de l'irrigation
- Respect des volumes prélevables
- Suivi et respect des débits réglementaires (plan de crise)
- Non augmentation des surfaces irriguées

#### **NON CONCERNE PAR LE REGLEMENT**

#### **AVIS FAVORABLE PROPOSE**

# MERCI DE VOTRE ATTENTION



Institution Adour - SAGE Midouze - Conseil Général des Landes - 40025 Mont-de-Marsan Cedex - Tél.: 05 58 46 18 70 - Fax : 05 58 75 03 46  
Mail : veronique.michel@institution-adour.fr - [www.sage-midouze.fr](http://www.sage-midouze.fr)

**COMMISSION LOCALE DE L'EAU DU SAGE MIDOUZE**  
**Bureau du mercredi 12 mars 2014 à 9h30**  
**DELIBERATION N° 2014.01**

OBJET : AVIS SUR LE PROJET D'UN BASSIN D'IRRIGATION ET COLLECTEUR DES EAUX ISSUES DU FORAGE GEOTHERMIQUE « GMM2 » DE LA VILLE DE MONT-DE-MARSAN

Le bureau de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE Midouze dûment convoqué le 28 février 2014 s'est réuni le 12 mars 2014 à 9h30, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Marc PAYROS. 10/12 membres du bureau étaient présents.

Après une présentation du projet par M. Socodiabehere, Adjoint au Maire de Mont-de-Marsan en charge du Développement Durable et de l'Environnement et membre du bureau,

Après avoir été informé des impacts potentiels du projet sur la ressource en eau, la qualité des masses d'eau, l'imperméabilisation des sols et sur les milieux,

Après avoir échangé sur le dossier,

Et étant entendu que M. Socodiabehere étant partie prenante sur ce dossier ne participe pas au vote,

Le bureau de la Commission Locale de l'Eau de la Midouze

**DELIBERE**

- Vu la délibération n°2013.01 de la CLE Midouze donnant délégation au bureau pour émettre les avis au nom de la CLE,
- Vu l'intérêt de la substitution de 300 000 m<sup>3</sup> de prélèvements estivaux directs dans le Midou, cours d'eau très déficitaire,
- Vu la compatibilité du projet avec le PAGD du SAGE,
- Vu la conformité du projet au règlement du SAGE,

**Le bureau de la Commission Locale de l'Eau donne un avis favorable à la demande de permis d'ouverture de travaux pour la création d'un réservoir à vocation d'irrigation pour stocker les eaux issues du forage géothermique « GMM2 » porté par la Ville de Mont-de-Marsan, à l'unanimité moins un (vote contre de la SEPANSO).**



**COMMISSION LOCALE DE L'EAU DU SAGE MIDOUZE**  
**Bureau du mercredi 12 mars 2014 à 9h30**  
**DELIBERATION N° 2014.02**

OBJET : AVIS SUR LE PROJET DE ZONE D'ACTIVITE ECONOMIQUE DU BAS-ARMAGNAC

Le bureau de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE Midouze dûment convoqué le 28 février 2014 s'est réuni le 12 mars 2014 à 9h30, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Marc PAYROS. 10/12 membres du bureau étaient présents.

Après une présentation du projet,

Après avoir été informé des impacts du projet sur la ressource en eau, la qualité des masses d'eau, l'imperméabilisation des sols et sur les milieux,

Après avoir échangé sur le dossier,

Le bureau de la Commission Locale de l'Eau de la Midouze

**DELIBERE**

- Vu la délibération n°2013.01 de la CLE Midouze donnant délégation au bureau pour émettre les avis au nom de la CLE,

- Vu le projet compatible avec le PAGD du SAGE, et à priori conforme au règlement,

**Le bureau de la Commission Locale de l'Eau émet un avis favorable à l'unanimité moins une abstention (SEPANSO) sur le projet de Zone d'Activités Economiques du Bas-Armagnac, assorti des remarques ci-après.**

**Le bureau souligne l'importance :**

- de la mise en œuvre prévue de deux piézomètres (amont/aval) pour le suivi qualitatif et quantitatif de l'impact de la station d'épuration, avec réalisation de mesures de l'état initial avant démarrage des travaux ;
- du maintien ou la plantation de zones végétalisées à l'aval des bassins d'infiltration afin de limiter les effets quantitatifs sur la nappe ;
- de la compensation et de la gestion de l'imperméabilisation des sols à la parcelle pour chaque lot (application du coefficient d'imperméabilisation notamment) ;

**La CLE rappelle également au pétitionnaire et au service instructeur que la station d'épuration du projet devra être CONFORME avec la règle 1 du SAGE Midouze.**



**COMMISSION LOCALE DE L'EAU DU SAGE MIDOUZE**  
**Bureau du mercredi 12 mars 2014 à 9h30**  
**DELIBERATION N° 2014.03**

OBJET : AVIS SUR LA DEMANDE D'AUTORISATION SAISONNIERE RELATIVE AUX PRELEVEMENTS D'EAU  
A USAGE D'IRRIGATION SUR LE SOUS-BASSIN ADOUR POUR LA CAMPAGNE 2014

Le bureau de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE Midouze dûment convoqué le 28 février 2014 s'est réuni le 12 mars 2014 à 9h30, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Marc PAYROS. 10/12 membres du bureau étaient présents.

Après une présentation du contexte réglementaire par la DDTM40,

Après une présentation du projet par l'Organisme Unique IRRIGADOUR,

Après avoir échangé sur le dossier,

Le bureau de la Commission Locale de l'Eau de la Midouze

**DELIBERE**

- Vu la délibération n°2013.01 de la CLE Midouze donnant délégation au bureau pour émettre les avis au nom de la CLE,
- Vu l'intérêt de la substitution de 300 000 m<sup>3</sup> de prélèvements estivaux directs dans le Midou, cours d'eau très déficitaire,
- Vu la compatibilité du projet avec le PAGD du SAGE :
  - Amélioration de la connaissance et meilleure gestion de l'irrigation
  - Respect des volumes prélevables
  - Suivi et respect des débits réglementaires (plan de crise)
  - Non augmentation des surfaces irriguées
- Vu la conformité du projet au règlement du SAGE,

**Le bureau de la Commission Locale de l'Eau donne un avis favorable à la demande d'autorisation saisonnière pour les prélèvements d'eau à usage d'irrigation sur le sous bassin de l'Adour pour la campagne 2014, à l'unanimité moins une abstention (SEPANSO).**